Nations Unies S/PV.3850



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-troisième année

3850e séance

Mardi 27 janvier 1998, à 15 h 30

New York

Président :	M. Dejammet	(France)
Membres :	Bahreïn	M. Buallay
	Brésil	M. Amorim
	Chine	M. Cui Tiankai
	Costa Rica	M. Sáenz Biolley
	États-Unis d'Amérique	Mme Soderberg
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	Gabon	M. Essonghé
	Gambie	M. Sallah
	Japon	M. Owada
	Kenya	M. Mahugu
	Portugal	M. Monteiro
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Weston
	Slovénie	M. Türk
	Suède	M. Dahlgren

Ordre du jour

La situation en Angola

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (S/1998/17)

98-85031 (F)

La séance est ouverte à 15 h 50.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Angola

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (S/1998/17)

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Angola, du Cap-Vert, du Mozambique, de la Namibie et du Zimbabwe des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur le point inscrit à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Van Dunem «Mbinda» (Angola) prend place à la table du Conseil et M. Leao Monteiro (Cap-Vert), M. Santos (Mozambique), M. Andjaba (Namibie) et M. Mapuranga (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (document S/1998/17).

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1998/62, qui contient le texte d'un projet de résolution établi lors des consultations préalables du Conseil.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/1998/56, qui contient le texte d'une lettre datée du 21 janvier 1998, adressée au Président du Conseil par le Secrétaire général.

Le premier orateur inscrit sur ma liste est le représentant de l'Angola, à qui je donne la parole.

M. Van Dunem «Mbinda» (Angola) : Tout d'abord, qu'il me soit permis, au nom du Gouvernement de la République d'Angola et en mon nom personnel, de vous saluer très chaleureusement, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de cet important organe pour le mois de janvier. Je voudrais aussi, par votre entremise, féliciter votre prédécesseur, le représentant du Costa Rica, l'Ambassadeur Fernando Berrocal Soto, pour l'excellent travail accompli pendant le mois précédent.

(*L'orateur poursuit en anglais*)

Je saisis également cette occasion pour saluer les nouveaux membres du Conseil, à savoir le Brésil, le Gabon, la Gambie, la Slovénie et Bahreïn. Nous ne doutons pas qu'ils sauront se montrer dignes de la confiance placée en eux par les États Membres et s'acquitter de la tâche difficile consistant à aider la communauté internationale à chercher des solutions aux problèmes touchant la paix et la sécurité internationales.

Alors que nous entrons dans la quatrième année de la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka, nous pouvons conclure que le passage de la guerre à une paix durable en Angola est certes une tâche difficile et complexe, mais n'en reste pas moins, en fin de compte, un objectif réalisable pour autant que tous ceux qui sont impliqués dans le processus de paix respectent pleinement et de bonne foi leurs obligations.

Nous avons également tout lieu de conclure qu'une position concertée et ferme de la communauté internationale constitue un moyen approprié de contrer toute tentative visant à empêcher l'Angola de poursuivre dans la voie de la paix et de la stabilité en faisant dérailler le processus de paix. L'adoption par le Conseil de sécurité des résolutions 1127 (1997) et 1135 (1997) a porté ses fruits en ayant une incidence favorable sur le processus de paix. Le soutien immense dont ces résolutions ont bénéficié, tant de la part du peuple angolais que de la communauté internationale tout entière, donne la preuve concrète que les mesures énoncées dans ces résolutions sont susceptibles de persuader l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) de s'acquitter de ses obligations, accélérant ainsi l'accomplissement des dernières tâches prévues par le Protocole de Lusaka.

Aujourd'hui plus que jamais, nous sommes proches de cet objectif. La Commission conjointe a récemment approuvé le calendrier d'exécution final du Protocole de Lusaka. Nous voulons croire que cette fois, l'UNITA s'acquittera pleinement et sans conditions, dans les nouveaux délais fixés, des responsabilités qu'elle avait assumées à la Commission conjointe. Cela inclut notamment la démilitarisation complète de l'UNITA, la normalisation de l'administration de l'État dans les zones que l'UNITA occupe encore, l'installation de la direction de l'UNITA dans la capitale, Luanda, et la transformation de l'UNITA en un véritable parti politique.

Il est incontestable que le processus de paix a fait des progrès importants et substantiels. En conséquence, le risque de voir les hostilités reprendre a notablement diminué et un climat général de paix relative continue de prévaloir. L'esprit de réconciliation nationale et de tolérance se consolide progressivement. Tous ces acquis montrent clairement que nous sommes sur la bonne voie.

Le Gouvernement angolais se félicite de l'évolution positive qui a marqué dernièrement le processus de paix et en particulier des progrès accomplis dans la normalisation de l'administration de l'État. Cependant, cela ne doit pas conduire la communauté internationale, et plus particulièrement le Conseil de sécurité, à relâcher la pression qu'ils exercent sur l'UNITA. Sinon, nous courons le risque de nouveaux retards, voire d'un échec. Toutes les résolutions et autres décisions du Conseil de sécurité doivent continuer à être appliquées. Tous les États Membres doivent maintenir les mesures restrictives et obligatoires en place, dont celles qui figurent dans les résolutions 864 (1993), 1127 (1997) et 1135 (1997) et le Comité des sanctions doit continuer d'en suivre de près l'application.

De la sorte, on évitera des incidents tels que celui qui s'est produit récemment au sud de l'Angola. Comme les membres du Conseil auront pu l'apprendre par la presse, le 20 janvier dernier, notre force aérienne a intercepté, dans l'espace aérien angolais, au-dessus de la province de Kuando-Kubango, un avion cargo DC-4 appartenant à une société enregistrée en Afrique du Sud, transportant des approvisionnements destinés aux zones contrôlées par l'UNITA.

Suite à une enquête préliminaire, il a été révélé que l'avion appartenait à Interstate Airways, une société privée appartenant à un M. Johanney Porfirio Parreira, ressortissant sud-africain, qui est impliquée depuis longtemps dans des liaisons commerciales et le transport d'approvisionnements destinés aux zones contrôlées par l'UNITA ainsi qu'à son quartier général.

Outre le propriétaire de cette société, les occupants de l'avion étaient M. Peter Karl Bitker, commandant de bord, ressortissant sud-africain; M. Shuku Watu, copilote, ressortissant de la République démocratique du Congo; M. Antoine Sternberg, copilote, ressortissant allemand; M. Jefferies Nille, ingénieur de bord, ressortissant sud-africain; M. Vander Willem Hans, pilote de réserve, ressortissant sud-africain; M. Steyn Johannes, ouvrier du bâtiment, ressortissant sud-africain; M. Gert Allen, ouvrier du bâtiment, ressortissant sud-africain; et enfin, M. Swanepole Rudier, ouvrier du bâtiment, ressortissant sud-africain.

Mon gouvernement fournira aux membres de ce Conseil de plus amples détails sur cet incident dès que possible.

Les responsables de cet acte, qui enfreint les résolutions du Conseil de sécurité imposant des sanctions contre l'UNITA et qui constitue une violation flagrante de la souveraineté angolaise, seront traduits en justice et punis selon la loi angolaise. Nous tenons à réitérer notre appel à tous les gouvernements pour qu'ils continuent d'intensifier leurs efforts en vue d'assurer le plein respect de toutes les résolutions du Conseil de sécurité concernant l'Angola, et au Comité des sanctions, pour qu'il renforce son action. Il faut également qu'une pression soit exercée sur l'UNITA pour qu'elle se plie à ces résolutions ainsi qu'aux clauses du Protocole de Lusaka.

En dépit des difficultés rencontrées et du chemin qu'il reste à parcourir, le Gouvernement angolais demeure optimiste quant à l'heureuse issue du processus de paix dans un avenir proche. La prorogation du mandat de la MONUA pour une nouvelle période de trois mois indique que cet optimisme est également partagé par la communauté internationale.

Nous devons maintenant axer une partie de nos efforts sur la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en oeuvre des dernières tâches à accomplir en vertu du Protocole de Lusaka. À cet égard, nous notons, en particulier, l'appel lancé par le Secrétaire général au paragraphe 40 de son rapport quant à la nécessité d'augmenter les contributions financières et en nature aux activités se rapportant au Protocole de Lusaka.

Je dois rappeler aux membres que tout récemment, mon gouvernement a fourni, par l'intermédiaire de l'Instituto da Reintegracão Social dos ex-Militares (IRSEM), dans

la province de Huambo, un montant de 420 milliards 240 millions de kwanzas réajustés pour la démobilisation de plus de 1 400 soldats de l'UNITA, ainsi que pour le paiement de subsides spéciaux.

D'autres efforts ont été réalisés dans d'autres provinces où le processus de démobilisation est en cours : fourniture de rations alimentaires aux résidents démobilisés de Bailundo, Lumduimbali, Alto-Hama, Cahala, Cuima, etc. Étant donné l'expérience fructueuse que l'IRSEM a acquise dans la mise en oeuvre de ces mesures, l'Institut va consacrer cette année une attention toute particulière à la préparation et à la réalisation de projets dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage dans les localités à forte concentration de militaires démobilisés et continuera également à enregistrer les militaires démobilisés et leurs familles. Il convient de noter ici une autre initiative importante ayant un impact social : la réinsertion professionnelle des démobilisés dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

Comme le Conseil le sait, à la suite de décennies de conflit armé, l'Angola se trouve confrontée à une grave crise sociale et humanitaire qui exige que la communauté internationale poursuive son assistance. La mise en oeuvre du programme de redressement communautaire, approuvé lors de la Conférence internationale des donateurs pour l'Angola à Bruxelles, contribuera au redressement économique et social et jettera les bases du développement du pays. À cette fin, le Gouvernement tient à renouveler son appel lancé aux pays et institutions qui se sont engagés à verser des contributions à ce programme pour qu'ils honorent leurs engagements.

Je tiens à exprimer une fois de plus la gratitude du peuple et du Gouvernement angolais à tous les gouvernements, organisations non gouvernementales et organisations internationales pour l'aide humanitaire fournie aux populations et aux régions les plus touchées par la guerre.

Pour finir, je tiens à exprimer mon appréciation au Secrétaire général, à son Représentant spécial, M. Alioune Blondin Beye, ainsi qu'aux pays membres de la troïka des observateurs pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés en vue de rétablir la paix en Angola. Nous tenons également à remercier les pays qui n'ont pas hésité à fournir des contingents à la mission de paix des Nations Unies dans mon pays.

Avec ces quelques remarques formulées par mon gouvernement, nous appuyons le projet de résolution qui doit être adopté aujourd'hui. Nous espérons qu'il contribuera à la conclusion rapide du processus de paix.

Le Président : Je remercie le représentant de l'Angola pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées aux membres du Conseil.

L'orateur suivant inscrit sur la liste est le représentant du Mozambique.

M. Santos (Mozambique) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation voudrait vous adresser, Monsieur le Président, ses sincères félicitations à l'occasion de votre accession méritée à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier.

Nous aimerions également présenter nos félicitations à votre prédécesseur pour l'excellente façon dont il a dirigé les travaux du Conseil de sécurité au cours du mois de décembre.

Comme je prends la parole au sein de cet organe pour la première fois cette année, je voudrais souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil et les assurer de la volonté de ma délégation de coopérer avec eux au cours des deux prochaines années. Permettez-moi également de saisir cette occasion pour féliciter les membres sortants de l'excellente contribution qu'ils ont apportée au travail du Conseil de sécurité au cours de leur mandat.

Le rapport du Secrétaire général et la déclaration que vient de faire le Représentant permanent de l'Angola nous invitent à un optimisme prudent s'agissant du processus de paix dans ce pays frère.

L'approbation par la Commission conjointe d'un calendrier engageant le Gouvernement angolais et l'UNITA à achever les tâches qui restent à accomplir dans la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka pourrait représenter un tournant décisif dans la voie de la conclusion du processus prévu par les «Acordos de Paz».

Il est encourageant de noter que la volonté du peuple angolais, des peuples de la région et de la communauté internationale l'emporte et que l'on a pu à présent persuader l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) de s'associer aux efforts visant à rétablir la paix et la stabilité en Angola.

Nous devrions également reconnaître le fait que les progrès dans le processus de paix angolais sont largement dus au rôle décisif et constructif joué par cet organe, qui a remis le processus sur la bonne voie. Le Conseil de sécurité reste non seulement saisi de la situation en Angola mais il

a pris des mesures décisives pour empêcher le déraillement du processus.

Nous sommes également encouragés par les informations figurant dans le rapport du Secrétaire général selon lesquelles il y a eu une diminution de tensions entre les parties dans l'ensemble du pays, l'enregistrement et le désarmement du personnel militaire résiduel se sont officiellement achevés et la démobilisation est en cours.

Notre optimisme reste toutefois prudent car la récente expérience n'a pas été très rassurante et nous restons préoccupés par des informations selon lesquelles l'UNITA continue de regrouper un certain nombre de ses effectifs militaires. Nous ne comprenons pas le motif sous-tendant de telles mesures, qui pourraient saper la confiance qu'on essaie d'instaurer entre les parties.

Nous aimerions également pouvoir constater une normalisation accélérée de l'administration de l'État dans les régions sous contrôle de l'UNITA ainsi que la transformation de Radio Vorgan en un émetteur non partisan. À cet égard, nous prions instamment le Gouvernement angolais, et en particulier l'UNITA, de mener à bien — conformément au nouveau calendrier convenu — les dernières tâches prévues par le Protocole de Lusaka d'ici la fin du mois de février 1998.

Les défis qui se profilent sont énormes mais ne sont pas insurmontables. La communauté internationale devrait continuer de persévérer dans ses efforts visant à fournir l'appui nécessaire au processus de paix. Certains des défis auxquels est confronté le peuple angolais aujourd'hui subsisteront au-delà de la conclusion du processus de paix proprement dit. Il s'agit notamment de la réconciliation, qui suppose non seulement la réconciliation entre les dirigeants des parties mais aussi et surtout, entre les familles, les communautés et l'ensemble du peuple angolais. La réinsertion des soldats démobilisés est d'une importance primordiale car il faut veiller à ce que le retour à la guerre ne constitue pas pour eux une alternative en tant que moyen de subsistance. Le déminage est tout aussi important car il permettra à la population de se réinstaller dans les différentes régions et de recommencer à produire.

Le peuple angolais a hâte de consacrer son énergie et ses efforts à ces défis que posent la réconciliation nationale, la reconstruction, la démocratie et le développement économique. Le pays a des ressources naturelles très riches qui permettront au peuple angolais de se développer et de prospérer. Nous espérons donc que la communauté internationale continuera d'apporter son aide indispensable.

C'est dans ce contexte que ma délégation appuie la recommandation figurant dans le rapport du Secrétaire général tendant à proroger le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA), ce qui permettra de renforcer la confiance et aidera à instaurer un environnement propice à la stabilité à long terme, à la démocratie, à la reconstruction et au développement.

Pour terminer, nous souhaitons réitérer notre gratitude au Secrétaire général pour sa volonté de faire aboutir le processus de paix en Angola ainsi qu'à son Représentant spécial pour sa contribution positive. Notre reconnaissance va également aux membres de la troïka pour leur rôle positif dans le processus de paix en Angola.

Le Président : Je remercie le représentant du Mozambique des paroles aimables qu'il a adressées aux membres du Conseil.

Sir John Weston (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de parler au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne — Bulgarie, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie et Slovaquie — et le pays associé Chypre, ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE), membres de l'Espace économique européen — l'Islande et la Norvège — s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne se félicite de l'accord conclu par les deux parties au sujet d'un calendrier qui prévoit l'application des dispositions non encore mises en oeuvre du Protocole de Lusaka d'ici la fin du mois de février. Nous exhortons le Gouvernement angolais et l'UNITA à mener à bien leurs tâches selon le calendrier convenu.

Nous nous félicitons de la conclusion de l'enregistrement et du désarmement du personnel militaire résiduel de l'UNITA. L'UNITA doit à présent se déclarer complètement démilitarisée. Cela ouvrira la voie à la transition officielle de l'UNITA vers un parti politique et lui permettra de participer pleinement et de façon constructive au processus démocratique et au développement futur de l'Angola.

Nous notons les progrès réalisés dans l'extension de l'administration de l'État et nous demandons à l'UNITA de coopérer pleinement et d'éviter de nouveaux retards. En particulier, nous demandons instamment que l'administration de l'État soit rapidement étendue à Bailundo et Andulo, comme manifestation de l'engagement de l'UNITA en faveur de la réconciliation nationale.

Nous attendons avec intérêt l'achèvement de la transformation de Radio Vorgan en «Radio Despertar». Les émetteurs non partisans peuvent jouer un rôle positif en facilitant la diffusion d'informations dans l'ensemble du pays et en renforçant la confiance, comme vient de le souligner mon collègue, le Représentant permanent du Mozambique.

L'Union européenne accorde la plus grande importance au respect des droits de l'homme et nous sommes préoccupés par le fait que les observateurs des droits de l'homme ne sont présents que dans sept des 18 provinces de l'Angola. Nous appuyons l'intention du Secrétaire général d'augmenter le nombre d'observateurs pour parvenir à l'effectif prévu par le mandat ainsi que les efforts de la communauté internationale pour faire mieux respecter les droits de l'homme et améliorer la libre circulation des personnes et des biens en Angola. Nous soulignons l'importance du travail de la police civile des Nations Unies pour ce qui est de promouvoir le respect des droits de l'homme et d'instaurer une atmosphère de confiance en Angola.

L'Union européenne a beaucoup investi dans le processus de paix en Angola et continuera de le faire. Nous sommes le principal contributeur au relèvement de l'Angola et un des premiers prestataires d'aide humanitaire. Nous assurons une aide cruciale dans les secteurs de la santé, de l'agriculture et du développement rural. Nous continuerons d'aider les autorités angolaises à éliminer le fléau des mines dans leur pays. Mais ce relèvement dépend non seulement du maintien de l'assistance internationale mais également de la volonté des deux parties de faire aboutir le processus de paix.

L'Union européenne juge encourageantes les informations selon lesquelles une rencontre entre le Président dos Santos et M. Savimbi est en cours de préparation. Cette rencontre devrait avoir lieu en Angola dès que possible. Les efforts au niveau international et local pour promouvoir la réconciliation nationale ne pourront réussir que s'il y a un engagement ferme et sans équivoque au niveau politique le plus élevé.

L'Union européenne est consciente des difficultés qui nous attendent encore. Nous pensons que les Nations Unies ont un rôle précieux à jouer pour surmonter ces difficultés et promouvoir une atmosphère de stabilité et de réconciliation nationale. Nous nous félicitons de la décision de proroger la présence de la MONUA en Angola pour une nouvelle période de trois mois. Nous rendons hommage aux hommes et aux femmes de la MONUA ainsi qu'au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Blondin Beye, qui accomplissent une tâche difficile dans des conditions souvent dangereuses et pénibles. Nous saluons les efforts des trois États observateurs : le Portugal, les États-Unis et la Fédération de Russie — et nous les en félicitons.

Après tant d'années de conflit, l'Angola n'a jamais été aussi proche — depuis son indépendance — de l'instauration d'une paix durable. Nous admirons l'énergie et le courage manifestés par le peuple angolais en ces moments si difficiles. Il est essentiel maintenant de veiller à ce que les derniers obstacles soient levés pour que les Angolais, aujourd'hui et demain, puissent connaître la paix et la stabilité qu'ils méritent tant.

Le Président : L'orateur suivant est le représentant du Zimbabwe. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mapuranga (Zimbabwe) (*interprétation de l'anglais*) : Alors que le Zimbabwe est encouragé par le fait que la paix en Angola reste en vue et à portée de la main, et que le Gouvernement et l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) continuent d'exprimer la volonté de s'acquitter de leurs obligations restantes, nous sommes gravement préoccupés par les retards persistants dans la mise en oeuvre effective et intégrale du Protocole de Lusaka. Nous partageons entièrement l'avis du Secrétaire général lorsqu'il dit qu'il importe au plus haut point que les parties, en particulier l'UNITA, s'attachent plus activement à appliquer les dispositions du Protocole de Lusaka et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

À cet égard nous nous félicitons, avec une nouvelle lueur d'espoir, de l'accord en 10 points conclu le 9 janvier de cette année au sujet du nouveau calendrier d'exécution, qui prévoit que des progrès majeurs soient faits d'ici à la fin de février 1998, échéance que la direction de l'UNITA s'est engagée à tenir pour s'installer à Luanda et placer ses deux bastions sous administration de l'État. À notre avis, le nouveau calendrier d'exécution aborde les aspects restants du processus de paix, qui sont : la pleine normalisation de l'administration de l'État dans l'ensemble du pays, y compris les régions d'Andulo et de Bailundo, la démobilisation des combattants de l'UNITA, et la transformation de la radio de l'UNITA en un émetteur neutre.

Nous souhaitons toutefois signaler rapidement qu'alors que le dernier accord réaffirme l'engagement du Gouvernement et de l'UNITA en faveur du processus de paix, sa mise en oeuvre sans autre atermoiement ni réticence donnerait en fait au peuple angolais une occasion sans précédent d'être, de façon ferme et irrévocable, au seuil même de la

paix dans son pays. Nous demandons par conséquent au Gouvernement angolais et à l'UNITA, dans l'intérêt de la paix et du progrès dans leur propre pays, d'honorer leurs engagements — engagements qu'ils ont pris volontairement. Nous saluons et encourageons également les contacts en cours pour faciliter la rencontre, en Angola, entre le Président dos Santos et M. Jonas Savimbi.

Le Zimbabwe a offert certaines de ses rares ressources pour appuyer le processus de paix en Angola. Nous retirerons bientôt le bataillon qui est actuellement stationné en Angola, toutefois les observateurs militaires zimbabwéens resteront sur place et continueront d'être à la disposition de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA). Nous sommes fermement convaincus que le maintien de la présence des Nations Unies en Angola est indispensable afin de faciliter la mise en oeuvre intégrale des dispositions restantes du Protocole de Lusaka et afin de renforcer le processus de paix. Nous appuyons donc sans réserve la recommandation faite par le Secrétaire général de proroger le mandat de la MONUA pour trois mois, jusqu'au 30 avril 1998, comme cela est indiqué dans son rapport. Je sais également que cette prorogation est parfaitement conforme aux souhaits de l'Organisation de l'unité africaine.

Le Président : L'orateur suivant est le représentant de la Namibie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Andjaba (Namibie) (*interprétation de l'anglais*) : Le conflit en Angola est complexe, et il exige, entre autres choses, de la diligence et du tact. Dans ce contexte, ma délégation salue l'engagement dont fait preuve M. Alioune Blondin Beye qui représente le Secrétaire général dans cette tâche délicate.

La paix et la stabilité ne peuvent être instaurées en Angola que si les deux parties font montre de la même volonté politique nécessaire de surmonter leurs divergences et d'oeuvrer en vue d'un objectif commun : la paix. La communauté internationale ne peut que compléter les efforts déployés par les deux parties, comme cela a été le cas au fil des ans. C'est donc dans ce contexte que le Gouvernement namibien se félicite de l'évolution positive de la situation dans le pays frère d'Angola. Tout en reconnaissant les obstacles rencontrés dans le processus de normalisation — qui sont également mentionnés dans le rapport du Secrétaire général — nous continuons d'encourager le Gouvernement de la République d'Angola et l'UNITA à continuer de rechercher un règlement politique au problème. Les récents contacts entre les deux parties suscitent par conséquent beaucoup d'espoirs.

La transformation de Radio Vorgan en un émetteur neutre s'achèvera, nous l'espérons, malgré les obstacles restants.

Nous notons les aspects positifs mentionnés dans le rapport pour ce qui est du volet militaire, ainsi que les aspects relatifs à la police. Toutefois, en tant que pays qui se relève d'un conflit, nous sommes particulièrement préoccupés par les mines posées récemment, puisqu'elles augmenteront l'ampleur des futurs efforts de développement que déploiera le peuple angolais. Nous exhortons par conséquent la communauté internationale à continuer d'appuyer les programmes en matière de secours d'urgence et d'assistance humanitaire en faveur de l'Angola, car ce sont des préalables à la consolidation de la paix, de la stabilité et du développement en Angola.

Il ne fait aucun doute que les défis de la démobilisation et de la réintégration seront relevés dans un avenir immédiat. Toutefois, nous saluons les mesures déjà prises, en particulier les services du programme social et d'orientation — et ce qui est tout aussi important ou encore plus important — les cours de formation professionnelle à l'intention des soldats. Notre expérience montre que plus vite on s'attaquera à la réintégration, mieux on pourra poursuivre les plans de développement.

Malgré quelques faits positifs, ma délégation estime que les mesures imposées actuellement par le Conseil de sécurité à l'UNITA devraient être maintenues afin de faire en sorte que l'UNITA respecte tous les engagements qu'elle a pris au titre du Protocole de Lusaka.

Le peuple angolais ne pourra apprécier et évaluer la paix et la stabilité que lorsque ses conditions socioéconomiques s'amélioreront. Ainsi, le programme de stabilisation économique et de redressement économique du Gouvernement justifie une assistance technique, financière et autre. En fait, une présence importante de l'ONU en Angola reste valable à ce jour et elle est maintenant plus cruciale que jamais. Bien que des progrès aient été réalisés, la tâche de l'ONU dans ce pays n'est pas encore achevée. Nous appuyons donc la prorogation du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA), comme l'a proposé le Secrétaire général. Nous espérons sincèrement qu'au cours de cette période de prorogation, les questions restantes seront résolues.

Enfin, la Namibie réaffirme qu'elle est disposée à continuer de contribuer au processus de paix en Angola jusqu'à ce que la paix soit réalisée.

Le Président : L'orateur suivant est le représentant du Cap-Vert. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Leao Monteiro (Cap-Vert) : Monsieur le Président, je vous remercie de l'occasion offerte à ma délégation de prendre brièvement la parole, à cette séance où le Conseil de sécurité s'est réuni pour apprécier la situation en Angola et prendre les décisions pertinentes à la fin de la période actuelle du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies dans ce pays.

Le rapport du Secrétaire général en date du 12 janvier, clair et détaillé comme d'habitude, fait état des progrès importants réalisés dans le processus de paix depuis le début décembre. Dès lors, et selon un rythme soutenu, des échanges bilatéraux ont abouti à l'adoption, par la Commission conjointe, d'un calendrier pour la réalisation des accords du Protocole de Lusaka. Qui plus est, le Président angolais et le chef de l'UNITA ont échangé des messages et ont communiqué personnellement, soit au sujet du calendrier en discussion, soit encore sur la matérialisation de leur rencontre prévue depuis longtemps et maintenant programmée.

Le fait que la direction de l'UNITA ait pris l'engagement de s'installer enfin dans la capitale du pays à l'échéance de la fin février prochain, et aussi que le même horizon ait été réaffirmé pour la remise de Andulo et de Bailundo à l'administration de l'État, constituent deux autres signes particulièrement encourageants. On aura ainsi franchi, semble-t-il, une nouvelle étape dans la manifestation de volonté politique à haut niveau, ce qui est sans doute chargé de signification.

Ceci ne saurait pourtant résoudre automatiquement tous les problèmes qui se posent encore. L'extension de l'administration de l'État à l'ensemble du territoire subit un retard considérable, et la normalisation de la vie des populations sur ce même territoire est encore insuffisante et précaire. Dans ce sens, les déplacements sur le terrain de la Commission conjointe elle-même, et surtout la mise en place de groupes opérationnels mixtes au niveau des provinces, constituent certainement des mesures et mécanismes fort utiles pour aider à renforcer et maintenir la confiance et sécuriser les relations. Le climat sera également plus détendu avec l'achèvement de la transformation de Radio Vorgan de l'UNITA en une radio émettrice non partisane, et nous espérons que soient rapidement dépassées les difficultés administratives et matérielles présentes.

Nous voudrions souligner l'importance accordée par les parties elles-mêmes à la meilleure jouissance possible des droits de l'homme par la population, telle que le reconnaît la Commission conjointe. Ceci est un facteur de consolidation de la paix, ce qui justifie les mesures d'extension du réseau d'observateurs déployé dans le pays.

Un aspect classique essentiel dans le processus de paix a toujours été celui de la démobilisation des combattants de l'UNITA et de leur intégration sociale. Il faudra tout faire pour accélérer et amplifier ce mouvement, et nous croyons comprendre que l'examen des moyens d'y parvenir sera entrepris à très court terme. Nous avouons avoir été frappés par l'ampleur de ce qui reste à faire dans le domaine du déminage : 10 000 mines enlevées, sur un total estimé à 6 à 8 millions plantées dans le sol angolais! Il s'agit là d'une tâche gigantesque, et pourtant tellement vitale pour la redynamisation de l'économie et de la vie rurale en général. Tous les supports seront nécessaires, et la communauté internationale est appelée à intensifier ses appuis en ressources et en formation dans ce domaine, et également à répondre à l'appel en préparation pour les programmes de secours d'urgence et d'assistance humanitaire aux personnes déplacées.

Nous nous réjouissons de l'adoption en perspective, cet après-midi, par le Conseil, d'une résolution qui notamment reconduit à l'horizon du 30 avril 1998 le mandat de la MONUA, continuant ainsi à mettre au profit du processus de paix en Angola le travail remarquable que déploie cette mission.

Nous restons confiants que malgré les problèmes encore existants, et qu'il ne conviendrait pas de sous-estimer, le rapport intérimaire du Secrétaire général, qui doit paraître d'ici le 13 mars prochain, nous confirmera que le chemin du progrès continué à être emprunté de manière soutenue. Le peuple angolais le mérite et l'attend.

Nos meilleurs remerciements et félicitations s'adressent au Secrétaire général, et à son Représentant spécial, pour leur dynamisme réussi, ainsi qu'aux trois États observateurs pour leurs efforts persistants et dévoués.

Le Président : Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais donner d'abord la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Sáenz Biolley (Costa Rica) (*interprétation de l'espagnol*) : Ma délégation se félicite de participer à ce débat sur la situation en Angola. Le conflit armé dont a été victime le peuple angolais pendant près de quatre décennies a été un motif de préoccupation profonde et constante pour la communauté internationale. Enfin, grâce à la collaboration et à la participation de toutes les parties on entrevoit une solution à ce conflit dans le cadre du Protocole de Lusaka. Malheureusement, au cours des derniers mois, ce processus de paix a été menacé en raison d'une certaine réticence manifestée par l'une des parties en ce qui concerne la mise en oeuvre des accords convenus. C'est pourquoi ma délégation accueille avec une vive satisfaction les résultats de la réunion de la Commission conjointe et en particulier l'adoption du calendrier pour la mise en oeuvre des accords du Protocole de Lusaka, ce qui permettra de relancer ce processus afin de parvenir à la paix, nous l'espérons, de manière définitive.

La réalisation des principales étapes convenues dans ce calendrier, c'est-à-dire la démilitarisation des forces de l'UNITA, la normalisation de l'administration de l'État sur tout le territoire national angolais et la transformation de Radio Vorgan en une station d'information impartiale et non partisane, sont nécessaires et essentielles à la consolidation de la paix en Angola.

Dans ce contexte, compte tenu du calendrier convenu, le Costa Rica accorde la plus haute importance à la tenue de la rencontre prévue entre le Président dos Santos et le chef de l'UNITA, M. Savimbi. Cette éventuelle rencontre dans un proche avenir, qui aura lieu, nous l'espérons, dans les délais prévus par le calendrier, constitue à notre avis un élément essentiel pour le succès du plan de paix.

Le rapport présenté récemment par le Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) aborde différents sujets sur lesquels le Costa Rica juge nécessaire de formuler certaines observations. Premièrement, ma délégation ne peut cacher sa préoccupation devant les heurts armés qui continuent d'opposer les pouvoirs locaux et des militants de l'UNITA et du regroupement des éléments militaires de l'UNITA, en particulier dans les régions d'Andulo et de Bailundo. Deuxièmement, mon pays est particulièrement alarmé par la multiplication des allégations de violations des droits de l'homme. À cet égard, nous sommes inquiets du peu de ressources et de personnel affectés à la défense des droits de l'homme. Nous notons à regret qu'il n'y a actuellement des observateurs des Nations Unies chargés de suivre la situation des droits de l'homme que dans sept des 18 provinces angolaises. Nous espérons qu'il sera possible de corriger cette situation comme le propose le Secrétaire général.

Pour toutes ces raisons, ma délégation estime qu'il convient de proroger jusqu'au 30 avril le mandat de la MONUA, y compris de sa composante militaire pour pouvoir répondre aux impératifs de sécurité, ainsi que les dispositions indiquées dans le rapport du Secrétaire général.

Nous attendons avec intérêt le rapport que le Secrétaire général doit présenter au Conseil de sécurité au mois de mars prochain pour pouvoir alors examiner le rôle que la MONUA sera appelée à jouer à l'avenir, en fonction des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du calendrier établi.

Enfin, le Costa Rica se permet de lancer un appel aux parties pour qu'elles continuent de respecter pleinement les accords pris dans le cadre du Protocole de Lusaka et invite en particulier l'UNITA à commencer son installation à Luanda de façon à se transformer en parti politique.

M. Amorim (Brésil) : Je voudrais d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité au mois de janvier. Sous votre sage et ferme direction, les travaux du Conseil ont été menés avec une grande efficacité. Je voudrais aussi rendre hommage à votre prédécesseur, M. Fernando Berrocal Soto, pour la façon dont il a présidé le Conseil au mois de décembre dernier.

L'Angola a été ravagé par une des plus longues guerres de l'histoire de l'Afrique. Après 37 ans de conflit, pour la première fois, une paix stable et la réconciliation nationale paraissent être sur le point de se réaliser. Les Nations Unies, la communauté internationale et plusieurs pays, parmi lesquels le Brésil, ont investi beaucoup d'énergie et de ressources dans le processus de paix en Angola. En ce moment crucial, la considération politique principale doit être celle d'assurer que la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) puisse disposer d'une capacité de surveillance lui permettant de conclure avec succès les tâches qui lui ont été confiées. À cet égard, je voudrais souligner le rôle du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Blondin Beye, et de la troïka des pays observateurs.

Au début du mois de janvier, le Gouvernement et l'UNITA se sont mis d'accord sur un calendrier selon lequel les tâches prévues au Protocole de Lusaka seraient achevées à la fin du mois de février. Des efforts supplémentaires devront être faits pour franchir quelques étapes essentielles : la normalisation de l'administration de l'État

dans tout le pays, y compris les régions d'Andulo et de Bailundo; la démobilisation effective des forces résiduelles de l'UNITA; une déclaration de l'UNITA affirmant qu'elle ne dispose plus d'armes ni de personnel armé; l'établissement de la direction de l'UNITA à Luanda; la transformation de la station de radio de l'UNITA en un émetteur neutre. Dans peu de temps, l'UNITA pourra ainsi fonctionner exclusivement comme un parti politique. Nous sommes convaincus que dans ce nouveau cadre, l'UNITA pourra contribuer effectivement à la réconciliation nationale et à la consolidation de la démocratie en Angola.

Le projet de résolution que nous considérons aujourd'hui contient une recommandation tendant à proroger le mandat de la MONUA pour trois mois. Il est aussi demandé que le Secrétaire général présente, dans les 45 jours, un rapport qui permette au Conseil de reconfigurer la MONUA avant la fin de son mandat, s'il en est besoin. Cette clause constitue un signal clair que le Conseil sera prêt à agir sans délai, au cas où le calendrier approuvé ne serait pas respecté.

Nous avons considéré avec soin la proposition contenue dans les paragraphes 35 et 36 du rapport du Secrétaire général concernant la réduction de la composante militaire de la MONUA. Le Brésil a décidé de l'appuyer après avoir reçu l'assurance que la structure en place est capable de réaliser les tâches qui lui ont été confiées, y compris la surveillance de la démobilisation des troupes de l'UNITA.

L'approbation du calendrier, la réduction des tensions entre le Gouvernement et l'UNITA et la perspective de la réunion prochaine entre le Président dos Santos et M. Savimbi sont porteurs d'espoirs. Cependant, les rapports sur la poursuite des vols non autorisés dans les régions contrôlées par l'UNITA et sur la pose de nouvelles mines nous montrent qu'un effort supplémentaire est nécessaire pour assurer la consolidation de la paix.

Le projet de résolution que nous sommes en train d'examiner établit que le Secrétaire général devra soumettre dans son rapport prévu pour la mi-mars des informations précises sur la question des sanctions. Nous soulignons que cette section du rapport ne doit pas être limitée à une transcription routinière des mesures prises par les gouvernements. Au contraire, nous espérons qu'elle présentera un bilan général de la situation.

Si nos voeux se réalisent, l'Angola pourra dans un bref délai consacrer son énergie à la reconstruction et au développement. L'exécution des obligations prévues dans le Protocole de Lusaka ouvrira une nouvelle phase, qui va demander la continuation de la participation de la communauté internationale, peut-être dans un cadre renouvelé, afin que la paix et la prospérité du peuple angolais soient assurées. Le Brésil reste prêt à contribuer à cet effort.

Le Président : Je remercie le représentant du Brésil des paroles aimables qu'il a adressées aux membres du Conseil.

M. Cui Tiankai (Chine) (*interprétation du chinois*) : L'Angola est devenu le dernier point chaud de l'Afrique australe. La Chine espère sincèrement que dans le contexte d'une tendance générale favorable à la recherche de la paix, de la stabilité et du développement sur le continent africain, la question angolaise sera bientôt réglée et que le peuple angolais pourra goûter sans tarder à la paix et à la prospérité.

Il y a plus de trois ans, nous avons été heureux et soulagés d'apprendre la signature du Protocole de Lusaka et nous avons été confortés dans ce sentiment par la constitution, il y a près d'un an, du gouvernement d'unité et de réconciliation nationale angolais. Cela étant, au cours du second semestre de l'année dernière, le processus de paix s'est enlisé et s'est même interrompu. Certaines mesures prévues dans le Protocole de Lusaka n'ont jamais été effectivement appliquées.

C'est là pour nous une source de vive inquiétude. La délégation chinoise tient à réaffirmer que la paix et la prospérité en Angola dépendent en dernière analyse du peuple angolais lui-même. Un règlement véritable et durable de la question angolaise exige une volonté politique et des mesures concrètes de la part des parties intéressées. Nous exhortons les parties angolaises à se conformer à la tendance générale et à la volonté populaire et à s'acquitter de bonne foi, en gardant à l'esprit les intérêts fondamentaux du peuple angolais, des obligations convenues, notamment s'agissant des dernières tâches à accomplir en matière de démobilisation et de normalisation de l'administration de l'État, de façon à mener à son terme le processus de paix et de réconciliation.

Dans ce contexte, nous sommes heureux de constater que la Commission conjointe a approuvé, le 9 janvier, le dernier calendrier d'exécution en date du Protocole de Lusaka. Nous nous réjouissons aussi d'apprendre que le Président dos Santos et M. Savimbi se rencontreront prochainement. Nous espérons sincèrement que tout cela pourra se faire dans les délais fixés.

Aux termes de la résolution 1118 (1997), les tâches de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) devraient être achevées d'ici la fin de ce mois. Étant donné que le processus de paix en Angola est maintenant entré dans une phase critique et a encore besoin du ferme soutien des Nations Unies, notamment du Conseil de sécurité, et eu égard au fait que les parties intéressées en Angola demandent également aux Nations Unies de continuer à jouer un rôle positif dans la promotion du processus de paix en Angola, la délégation chinoise est favorable à une prorogation du mandat de la MONUA et votera donc pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Dans le même temps, je tiens à faire observer que, lorsque le Conseil a adopté la résolution 1118 (1997), la délégation chinoise a exprimé des réserves à l'égard de certaines fonctions de la MONUA. Cette position que nous avons exprimée reste inchangée.

Nous espérons sincèrement que les parties intéressées en Angola pourront saisir cette occasion qui leur est offerte par la prorogation du mandat de la MONUA pour intensifier leurs efforts afin que la paix et la réconciliation véritables et durables puissent se réaliser en Angola et afin que l'Angola puisse commencer rapidement la reconstruction et le développement.

M. Dahlgren (Suède) (*interprétation de l'anglais*) : L'accord récemment conclu entre le Gouvernement angolais et l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) sur un calendrier d'achèvement du processus de paix est un signe de progrès tout à fait encourageant. L'accord suscite l'espoir que les parties sont à présent disposées à accomplir les dernières tâches qui leur incombent en vertu du Protocole de Lusaka. Les informations selon lesquelles le Président dos Santos et M. Savimbi prévoient de se rencontrer prochainement en Angola sont également encourageantes.

Il subsiste cependant des difficultés. La responsabilité de la réalisation d'une paix durable en Angola incombe principalement aux parties angolaises elles-mêmes. Cela dit, nous continuons d'envisager un rôle important pour les Nations Unies dans l'assistance à l'achèvement du processus de paix.

La Suède est favorable à la prorogation du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) pour une nouvelle période de trois mois. Le maintien de la présence de cette mission contribuera à ouvrir la voie à un environnement politique plus sûr et plus stable en Angola. Nous sommes favorables au maintien d'un groupe militaire spécial en Angola, comme le propose le Secrétaire général, qui soit à même d'accomplir les dernières tâches militaires prévues dans le processus de paix et puisse répondre aux besoins de sécurité sur le terrain.

Depuis la création de la MONUA en juin 1997, les aspects civils du processus de paix ont pris de l'importance. Nous espérons que le processus de paix est à présent entré de façon irréversible dans une phase de consolidation de la paix. Afin d'atteindre les derniers objectifs, il est nécessaire de maintenir une forte présence — quantitative et qualitative — de la police civile en Angola. La police civile de la MONUA accomplit des tâches essentielles dans le domaine des droits de l'homme, notamment en déployant des efforts visant à renforcer la primauté du droit et en prenant des mesures pour appuyer et assister la Police nationale angolaise. À cet égard, nous nous félicitons également des efforts actuellement déployés pour renforcer la composante droits de l'homme de la MONUA.

Nous attendons avec intérêt le rapport complet que doit présenter le Secrétaire général à la mi-mars, notamment ses recommandations au sujet de la restructuration éventuelle de la MONUA ainsi que sur la présence des Nations Unies en Angola après le 30 avril 1998.

M. Owada (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Dans son rapport du 12 janvier sur la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA), le Secrétaire général indique que, même si des progrès ont été réalisés en vue de l'achèvement du processus de paix en Angola, les retards persistants enregistrés dans la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka continuent de nous préoccuper vivement. Le Japon souscrit à cette évaluation. En tant que membre du Conseil de sécurité, et en tant que pays qui contribue au processus de paix, en particulier dans les domaines de la démobilisation et du déminage, le Japon considère que ces retards sont profondément regrettables.

Dans ce contexte, ma délégation trouve encourageant qu'un calendrier de mise en oeuvre du Protocole de Lusaka ait été convenu et approuvé par la Commission conjointe le 9 janvier. Comme le souligne le projet de résolution sur lequel nous allons nous prononcer, il est essentiel que le Gouvernement angolais et l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) achèvent, de toute urgence et conformément au calendrier, l'accomplissement de toutes les obligations qu'ils ont contractées aux termes du Protocole de Lusaka et s'acquittent de toutes les dernières obligations qui leur incombent au titre des «Acordos de Paz» ainsi que des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il incombe à l'UNITA en particulier de se rappeler

que le Conseil est disposé à revoir les sanctions imposées par sa résolution 1127 (1997) du 28 août 1997 ou à envisager des sanctions supplémentaires, selon que l'UNITA respectera ou non ses obligations conformément au calendrier. À cet égard, ma délégation note avec une vive préoccupation que des aéronefs atterrissent en territoire contrôlé par l'UNITA, en violation des sanctions imposées par la résolution 1127 (1997). Nous exhortons tous les États Membres, et plus particulièrement les voisins de l'Angola, à respecter strictement ces sanctions.

Étant donné que les deux parties angolaises se sont engagées à respecter le calendrier, le Japon convient qu'il est approprié de proroger le mandat de la MONUA, et notamment de son groupe militaire spécial, pour une période supplémentaire de trois mois, jusqu'au 30 avril, sur recommandation du Secrétaire général. Je tiens à souligner qu'il est essentiel pour l'accomplissement fructueux des tâches de la MONUA que le Gouvernement angolais, et particulièrement l'UNITA, coopèrent pleinement avec la MONUA.

Dans ce contexte, je souhaite une fois de plus réaffirmer le vif espoir que nourrit ma délégation de voir le Président dos Santos et M. Savimbi se réunir dans un avenir proche sur le territoire angolais en vue de continuer à promouvoir la paix et la réconciliation nationale. Pour toutes ces raisons, ma délégation votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

À ce stade, ma délégation tient à exprimer sa vive préoccupation à l'égard du fait que, malgré les appels répétés du Conseil de sécurité en faveur du retrait de toutes les forces étrangères du territoire de la République du Congo, les troupes du Gouvernement angolais ne se sont pas encore retirées après leur intervention en République du Congo. Cette situation est inacceptable. Le retrait immédiat des troupes angolaises de ce pays est nécessaire.

Je tiens à terminer ma brève déclaration en rendant hommage au Secrétaire général, à son Représentant spécial, M. Alioune Blondin Beye, à tout le personnel de la MONUA, ainsi qu'aux trois États observateurs pour les efforts constants et inlassables qu'ils déploient dans la quête de la paix et de la stabilité en Angola.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : La Fédération de Russie, qui est membre de la troïka des États observateurs du règlement en Angola, et qui est également un pays fournisseur de contingents à la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA), porte un vif intérêt à voir le processus de paix évoluer favorablement et au rétablissement dans les plus brefs délais d'une paix durable et d'une réconciliation nationale en Angola. La réalisation de cet objectif est d'une grande importance pour l'Angola lui-même, mais aussi pour la consolidation de la stabilité dans toute la région.

Nous notons avec satisfaction que, récemment, le règlement en Angola a montré des signes encourageants, le plus important étant l'approbation, lors de la réunion de la Commission conjointe, le 9 janvier, d'un nouveau calendrier pour l'achèvement des dernières dispositions essentielles du Protocole de Lusaka. Le respect des obligations qui leur incombent en vertu dudit protocole — notamment le transfert complet de toutes les régions contrôlées par l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) au Gouvernement angolais, l'achèvement du processus de démilitarisation de l'UNITA et la légalisation de cette organisation en tant que parti politique, de même que la transformation de la station de radio de l'UNITA, Vorgan, en un émetteur neutre — donnerait au processus de paix un caractère irréversible et le ferait entrer dans la dernière ligne droite.

Le mois à venir sera décisif pour tout le processus de paix. Nous attendons du Gouvernement angolais et surtout de l'UNITA qu'ils fassent preuve d'une attitude constructive et appliquent exactement et dans les délais — d'ici le 28 février — toutes les dispositions prévues par le calendrier de règlement. Nous fondons également de grands espoirs sur la rencontre qui doit avoir lieu durant la deuxième quinzaine de février, sur le territoire angolais, entre le Président dos Santos et le chef de l'UNITA, M. Savimbi.

Pour nous, le projet de résolution adopté aujourd'hui par le Conseil de sécurité reflète la spécificité de ce stade complexe — mais que nous espérons final — du processus de règlement en Angola. Ce projet indique clairement au Gouvernement angolais et à l'UNITA qu'ils doivent s'acquitter de leurs obligations en vertu du Protocole de Lusaka, et donne la possibilité de contrôler effectivement l'évolution du processus de paix et de réajuster l'action du Conseil de sécurité en fonction de l'évolution de la situation.

C'est précisément dans ce contexte et surtout en fonction de la mise en oeuvre du calendrier de règlement que le Conseil de sécurité envisage, d'ici la mi-mars, de définir sa position sur la question de la levée ou du renforcement des sanctions à l'encontre de l'UNITA ainsi que sur la présence future de l'ONU en Angola. Nous considérons que cette démarche rationnelle contribuera efficacement à

faire avancer le processus de paix et à assurer le succès des efforts considérables que la communauté internationale a investis, depuis de nombreuses années dans le rétablissement de la paix en Angola.

Compte tenu de tous ces éléments, la délégation russe votera pour le projet de résolution.

M. Türk (Slovénie) (*interprétation de l'anglais*) : Nous aimerions tout d'abord remercier le Secrétaire général de son rapport détaillé sur la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) et exprimer notre reconnaissance à son Représentant spécial, M. Blondin Beye, pour son travail inlassable et les résultats importants qu'il a obtenus.

La situation en Angola préoccupe depuis longtemps la communauté internationale. Bien que le conflit ait fait rage durant des décennies, la reprise des hostilités internes après les élections de novembre 1992 a coûté en deux ans, la vie à environ 150 000 civils. Par conséquent, la Slovénie se réjouit de constater que comme l'indique le Secrétaire général au paragraphe 24 de son rapport, le processus de paix en Angola a clairement progressé.

Nous sommes particulièrement encouragés par l'accord conclu le 9 janvier 1998 relatif à un nouveau calendrier d'application, convenu par les deux parties. Nous espérons vivement que les parties s'acquitteront des obligations découlant de ce calendrier, notamment que l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) tiendra ses promesses concernant la réinstallation de son siège dans la capitale angolaise d'ici la fin du mois de février. Nous espérons qu'elle renoncera en même temps à son contrôle sur ses bastions à Andulo et Bailundo, ce qui permettra enfin d'achever le processus de consolidation de l'administration de l'État dans l'ensemble du pays, processus par ailleurs lent.

Nous accordons la plus grande importance à la légalisation de l'UNITA en tant que parti politique et nous espérons que les conditions nécessaires seront bientôt réunies conformément au calendrier.

La Slovénie considère que les progrès réalisés jusqu'à présent dans le processus de paix sont en grande partie le résultat des efforts persévérants du Représentant spécial du Secrétaire général pour maintenir un dialogue actif entre les autorités angolaises et l'UNITA. Nous espérons que ce processus se poursuivra et que le Président dos Santos et M. Savimbi se rencontreront dès que possible.

Alors que les progrès réalisés en vue de la paix en Angola sont sans aucun doute encourageants, il y a malheureusement des obstacles qui empêchent encore l'application de certains aspects importants du Protocole de Lusaka.

La Slovénie est particulièrement troublée par les allégations selon lesquelles l'UNITA continue de regrouper ses éléments militaires dans certaines parties du pays. À cet égard, nous sommes également préoccupés par le fait qu'environ 25 000 anciens soldats auraient déserté les zones de cantonnement. Après tout, une démobilisation incomplète a été l'une des principales raisons des échecs précédents du processus de paix en Angola, d'où notre inquiétude. Et il est donc impératif que les déserteurs saisissent l'occasion d'être démobilisés au titre de différents arrangements d'ici juin 1998.

Nous notons également avec regret que la MONUA a pu vérifier que des partisans de l'UNITA avaient été victimes d'attaques perpétrées par des éléments de l'administration locale. De tels incidents compliquent le processus de normalisation de l'administration et sapent le peu de confiance mutuelle existant entre les deux parties. Cela alimente également les appréhensions ethniques au niveau local dans un pays où l'ethnicité est devenue un facteur politique de plus en plus important.

Tout cela illustre l'importance du fonctionnement régulier des institutions de l'État et des mécanismes de protection de droits de l'homme en Angola. La Slovénie appuie par conséquent les recommandations du Secrétaire général relatives à l'augmentation du nombre d'observateurs des droits de l'homme et à l'accroissement des effectifs globaux de la composante police civile de la MONUA.

Nous appuyons également la reprise du programme de formation de la Police nationale angolaise. Une force de police locale dûment formée représente une protection importante contre les violations des droits civils et politiques en cette période délicate de transition. La formation de la police locale, dans le cadre des normes internationalement admises de conduite de la police et l'appui de la Police civile des Nations Unies figurent donc parmi les éléments essentiels du processus de consolidation de la paix après les conflits.

La Slovénie estime que l'élan actuel doit être mis à profit pour faire aboutir le processus. Nous appuyons donc les recommandations du Secrétaire général tendant à proroger le mandat de la MONUA pour une période de trois mois, jusqu'au 30 avril 1998, tout comme nous appuyons la demande faite au Secrétaire général de présenter un rapport

détaillé sur l'Angola, d'ici le 13 mars 1998. Nous sommes heureux que tous ces éléments et d'autres réflexions importantes soient contenus dans le projet de résolution à l'examen, et la Slovénie votera pour ce projet.

Pour terminer, je dirai que le conflit angolais a été long et âpre. Après tant d'années, la stabilité est enfin à portée de main. Nous appuyons les efforts du peuple angolais pour instaurer une paix durable. Les personnes appartenant aux peuples Ovimbundu, Bakongo et Mbundu, ainsi qu'à d'autres communautés ont connu des souffrances considérables. Il est donc important de veiller à ce que les derniers obstacles à la paix soient levés.

M. Monteiro (Portugal) (*interprétation de l'anglais*) : Le Portugal a suivi l'évolution récente de la situation en Angola avec un sentiment d'optimisme prudent, comme vient de le confirmer la déclaration du Représentant permanent de l'Angola. Le nouveau calendrier d'application du Protocole de Lusaka, approuvé le 9 janvier par la Commission conjointe, devrait être une mesure effective en vue de la normalisation de la situation politique et militaire en Angola.

Toutefois, l'on pourrait dire que nous devrions éviter de nourrir de trop grands espoirs non seulement, à cause de la nature difficile des tâches qui restent à accomplir mais aussi, en raison des délais relativement courts impartis pour les exécuter. Après tout, nous devons garder à l'esprit le fait que le processus de paix en Angola avance beaucoup plus lentement que prévu il y a trois ans, au moment de la signature du Protocole de Lusaka. Telle est la réalité. Mais le nouveau calendrier constitue néanmoins notre meilleure chance pour tenter de redynamiser le processus de paix. Sans un achèvement rapide des tâches en suspens, la paix en Angola ne deviendra pas réalité.

La recette de la stabilité politique en Angola est bien connue. De la part de l'UNITA, il est impératif qu'elle facilite la normalisation de l'administration de l'État dans les régions qu'elle contrôle, y compris dans ses bases d'Andulo et de Bailundo. Elle doit également transformer Radio Vorgan en émetteur de radiodiffusion neutre, démantelant ainsi le reliquat de sa machine de propagande de guerre. Enfin et ce n'est pas l'élément le moins important, l'UNITA doit se démilitariser complètement. Rien de moins n'est acceptable. Le Portugal est donc préoccupé par les informations selon lesquelles l'UNITA continue de regrouper ses éléments militaires dans certaines régions du pays. Ce type de comportement est incompatible avec la transformation nécessaire de l'UNITA en parti politique.

Quant à lui, le Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale a la responsabilité de veiller à faire régner l'État de droit sur l'ensemble du pays et d'assurer le plein respect des principes fondamentaux des sociétés démocratiques, y compris des droits de l'homme. Ceci est d'une importance vitale à long terme mais est également essentiel pour instaurer immédiatement le climat de confiance à l'égard du Gouvernement, qui est nécessaire pour vaincre la culture de la violence que tant d'années de guerre ont léguée à l'Angola.

Dans ce contexte, la réunion attendue de longue date, en Angola, entre le Président José Eduardo dos Santos et M. Jonas Savimbi pourrait être considérée comme un catalyseur dans la conclusion heureuse du processus de paix. Le Gouvernement portugais partage pleinement l'avis exprimé par le Secrétaire général dans son dernier rapport sur la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA), selon lequel que cette réunion pourrait renforcer la confiance mutuelle et contribuer de façon notable aux perspectives de réconciliation nationale, de reconstruction du pays et d'évolution vers la démocratie.

La victoire de la paix sur la guerre en Angola est encore fortement tributaire de l'appui de la communauté internationale. Il est décevant d'apprendre que la réponse à l'appel global interinstitutions de 1997 pour l'Angola n'avait généré que 44 % des fonds requis. On pourrait en dire autant quand on constate que seulement sept des 18 équipes de déminage angolaises sont actuellement opérationnelles, en raison du manque de matériel et de fonds de sources à la fois nationales et internationales. De même, la démobilisation a été affectée de façon négative par le manque d'appui international.

Le Portugal estime qu'une assistance internationale supplémentaire est nécessaire pour permettre au Gouvernement angolais et à l'UNITA de parcourir cette dernière ligne droite sur la route de la paix. À cet égard, nous aimerions appeler l'attention sur le paragraphe 10 du dispositif du projet de résolution qui prie instamment la communauté internationale de faciliter la démobilisation et la réinsertion sociale des ex-combattants, le déminage, la réinstallation des personnes déplacées et le relèvement de l'économie angolaise. Une coopération pleine et entière avec l'appel global interinstitutions de 1998 pour l'Angola, qui est cours d'élaboration, serait également importante. La prorogation du mandat de la MONUA selon les grandes lignes proposées par le Secrétaire général constitue un pas dans la bonne direction. Le rapport détaillé demandé par le Conseil de sécurité au paragraphe 3 du projet de résolution sera décisif à cet égard, en permettant d'évaluer l'applica-

tion du calendrier convenu par le Gouvernement angolais et l'UNITA, et approuvé par la Commission conjointe.

La proposition de maintien de la présence des Nations Unies en Angola après le 30 avril mérite tout notre appui, et nous attendons avec intérêt d'étudier soigneusement les recommandations préliminaires en la matière que le Secrétaire général présentera en temps opportun au Conseil de sécurité. Je saisis également cette occasion pour rendre hommage au travail qui a été accompli, parfois dans des conditions très difficiles, par le personnel des Nations Unies, ainsi qu'aux efforts inlassables déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Blondin Beye.

La présence au sein de la MONUA de 352 Portugais — il s'agit du contingent le plus important après celui du Zimbabwe — est une expression concrète de la conviction du Portugal que le processus de paix en Angola sera mené à bien. Nous sommes prêts à être patients pour ce qui est d'aider le peuple angolais à traverser le pont menant à la stabilité, à la démocratie et au développement économique. Mais nous devons également signaler que le Gouvernement angolais, et l'UNITA en particulier, doivent nous présenter, au cours de ces prochaines semaines, une preuve renouvelée de leur engagement véritable d'honorer leurs obligations mutuelles. Un respect intégral du nouveau calendrier nous indiquerait cet attachement à la paix.

M. Mahugu (Kenya) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation se félicite du présent rapport du Secrétaire général sur la situation en Angola, qui brosse un tableau relativement optimiste sur les progrès accomplis vers l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables dans ce pays. Les contacts en cours entre le Président dos Santos et M. Jonas Savimbi sont encourageants.

Nous nous félicitons également de l'accord récent, conclu au début de ce mois par les parties à la réunion de la Commission conjointe, au sujet d'un nouveau calendrier des tâches à accomplir. Ce sont là des pas dans la bonne direction. Nous félicitons les parties de ces engagements audacieux. La normalisation de l'administration de l'État dans plus de 100 localités reste à accomplir. La transformation de Radio Vorgan en une «Radio Despertar» neutre doit être menée à bien, de même qu'une conversion de l'UNITA en un parti purement politique. La direction de l'UNITA n'est pas encore établie à Luanda, et un certain nombre d'autres tâches importantes demeure à parachever. Ces tâches sont loin d'être réalisées, mais nous pouvons déjà voir une lueur au bout du tunnel, si l'on maintient une pression continue sur les parties.

Je saisis cette occasion pour demander aux parties de rester inébranlablement résolus à respecter leurs obligations. Nous estimons qu'une véritable volonté politique est un élément important dans le processus de paix et devrait être soigneusement entretenue.

Nous souscrivons à l'avis du Secrétaire général lorsqu'il note que ces tâches ont aujourd'hui un caractère aussi essentiel que jamais, et nous sommes d'accord pour dire que la présence des Nations Unies en Angola est indispensable pour continuer d'aider les parties à entreprendre leur pleine mise en oeuvre.

La Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) continue de jouer un rôle essentiel dans les progrès accomplis vers la mise en oeuvre intégrale des obligations des parties. Elle reste le seul point de convergence pour consolider les efforts de la communauté internationale au moment où nous cherchons à aider les parties dans ce chemin très difficile menant à la réconciliation.

C'est à cet égard que ma délégation est en faveur du projet de résolution dont nous sommes saisis, et nous voterons en sa faveur afin de proroger le mandat de la MONUA pour une période de trois mois, jusqu'au 30 avril 1998. En outre, ce projet de résolution contient un élément important qui, à notre avis, vise à encourager les parties à demeurer particulièrement attachées à l'accomplissement sans autre retard des tâches restantes. Nous espérons que, lorsque nous nous réunirons la prochaine fois pour examiner la situation en Angola en mars, les parties auront pleinement tiré parti de la présence de la MONUA pour honorer les obligations convenues dans le nouveau calendrier.

Enfin, je saisis cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à tous ceux qui participent activement au processus de paix en Angola, en particulier les trois États observateurs, le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Blondin Beye, ainsi que les hommes et les femmes qui sont au service de la mission des Nations Unies en Angola. Sans leurs efforts inlassables le processus de paix serait compromis, et je saisis cette occasion pour les encourager tous à aller de l'avant.

M. Sallah (Gambie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, prenant la parole pour la première fois dans cette salle du Conseil, je voudrais vous féliciter de la façon excellente dont vous vous acquittez de votre mandat en tant que Président du Conseil de sécurité pour le mois de janvier. J'exprime des sentiments analogues à l'intention de votre prédécesseur, l'Ambassadeur Fernando

Berrocal Soto, du Costa Rica. Je voudrais également rendre hommage aux membres non permanents sortants du Conseil de sécurité pour l'excellente contribution qu'ils ont faite au cours de leur mandat. Je crois que ma délégation a coopéré avec vous, Monsieur le Président, et nous continuerons de le faire avec vos successeurs.

Ma délégation se réjouit de participer à ce débat. Qu'il me soit permis d'exprimer les félicitations de ma délégation au Secrétaire général pour son rapport détaillé et passionnant sur la situation en Angola. Nous souhaitons rendre un hommage particulier au Représentant spécial du Secrétaire général en Angola, M. Alioune Blondin Beye, à son personnel, aux hommes et femmes dévoués de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA), et aux trois États observateurs — le Portugal, les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie — pour le travail impressionnant qu'ils accomplissent en vue de la réalisation des objectifs du Protocole de Lusaka. Nous saluons les pays fournisseurs de contingents pour les contributions précieuses qu'ils ont apportées à la MONUA, sans lesquelles les progrès accomplis jusqu'à présent dans la mise en oeuvre du processus de paix en Angola n'auraient pas été possibles.

Des progrès lents mais constants sont réalisés dans la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka. Toutefois, beaucoup reste à faire pour le retour de l'unité et de l'intégrité nationale en Angola. La réalisation de cet objectif exige la coopération sans réserve et l'engagement des dirigeants angolais eux-mêmes. Ils doivent continuer de prendre les mesures nécessaires, en tant que piliers démocratiques, pour instaurer une économie forte et des institutions d'État pleinement opérationnelles qui suscitent l'appui et la confiance du peuple angolais.

Si tel est le voeu ardent de la communauté internationale pour l'Angola — et c'est en fait le cas — les dirigeants angolais doivent souscrire honnêtement à tous les efforts faits dans ce sens. Ma délégation est consternée par la récente découverte de nouvelles activités de pose de mines par le personnel de l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) et la recrudescence signalée de mouvements de troupes de l'UNITA non enregistrées qui ont causé des ravages dans certaines provinces. Cette politique «d'un pas en avant, deux pas en arrière» est loin d'être utile pour faire avancer le processus de paix en Angola.

À cet égard, nous saluons l'initiative prise à Harare par les six ministres de la défense et de la sécurité des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) en publiant un communiqué qui met en garde les partisans de l'UNITA contre les répercussions néfastes que pourrait avoir leur appui continu au mouvement. Cela m'amène à me faire l'écho de l'appui ferme de ma délégation aux interventions positives des organisations régionales dans les situations de conflit.

En nous félicitant du calendrier approuvé par la Commission conjointe, selon lequel les deux parties au conflit angolais ont convenu d'accomplir les dernières tâches prévues par le Protocole de Lusaka d'ici à la fin de février 1998, ma délégation est d'avis que le Gouvernement ainsi que l'UNITA doivent être instamment priés d'honorer leurs obligations et d'accorder leur appui honnête et résolu à cette fin.

C'est une chose que de réaliser avec succès la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka, mais c'en est une autre que de consolider et de maintenir les acquis réalisés. Ce sont là des tâches importantes qui, à mon avis, exigent le maintien de la présence et la participation de la MONUA. Par conséquent, ma délégation appuie la prorogation du mandat de la MONUA, non seulement jusqu'à la fin du mois d'avril 1998 mais, si cela s'avère nécessaire pour consolider le processus de paix, également au-delà de 1998.

Dans le contexte de la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka, la MONUA a la fonction essentielle de rassurer la population civile et d'ouvrir la voie à une réconciliation nationale et à une coexistence pacifique. Par conséquent, le renforcement de la composante police civile sera une démarche appropriée. La police civile fournit la transition d'une autorité militaire à une autorité civile et le passage de l'étape de maintien de la paix à celle de la consolidation de la paix.

Du fait de la guerre prolongée en Angola, le pacte de sécurité qui devrait exister entre le peuple angolais et son gouvernement pourrait rester fragile pendant longtemps. Par conséquent, il est vital d'offrir une assistance qui favorise une culture de paix et de respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Par conséquent, toutes les composantes de la MONUA ont un rôle vital à jouer dans la situation angolaise : la force d'intervention militaire continuera de faire respecter le cessez-le-feu tandis que la police civile assurera le contrôle et la formation de la police nationale angolaise afin que les principes démocratiques puissent enfin prendre racine dans le pays.

Une structure de police et de sécurité durable et autonome en Angola, fondée sur la confiance des citoyens, exige la coopération indéfectible des autorités locales, car on peut avoir recours à des troupes internationales pour

mettre fin à la guerre par la force, mais la réconciliation nationale ne peut venir que des coeurs et des esprits du peuple. Par conséquent, nous nous félicitons du travail impressionnant accompli dans le domaine de la sensibilisation du public par la composante réseau d'information publique de la MONUA.

Ma délégation est d'avis que le maintien de la présence de la MONUA en Angola ne doit pas être limité dans le temps, mais doit au contraire être mesuré par l'impact enregistré dans la mise en oeuvre des dispositions du processus de paix de Lusaka. Cette présence, telle que nous la concevons, peut faire en sorte que l'on se concentre sur les questions et les défis politiques, économiques et sociaux qui méritent une attention urgente en Angola. Non seulement cette présence est essentielle pour l'accomplissement des tâches que la MONUA a pour mission d'exécuter, mais elle est également nécessaire à la création de conditions propices à la tenue de futures élections.

Compte tenu de ce que je viens de dire, ma délégation appuie le projet de résolution dont nous sommes saisis et elle votera pour celui-ci.

Le Président : Je remercie le représentant de la Gambie des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'aux anciens membres et aux membres actuels du Conseil.

M. Buallay (Bahreïn) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, ma délégation vous félicite chaleureusement de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier. Nous sommes convaincus que grâce à votre sagesse et à votre dynamisme les travaux du Conseil seront couronnés de succès. Ma délégation remercie le Secrétaire général et son Représentant spécial, ainsi que tout le personnel de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA), des efforts qu'ils ont déployés pour ramener la paix et la stabilité en Angola. Nous exprimons également nos remerciements et notre reconnaissance aux pays de la troïka — le Portugal, la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique — et à tous les autres pays qui appuient le processus de paix en Angola.

La situation en Angola a besoin de toute urgence d'un appui vigoureux et d'un engagement total de la part des deux parties au conflit pour parvenir à la réconciliation que nous n'avons que trop longtemps attendue et pour mettre fin à ce long conflit, afin que le «train de la paix» puisse avancer. Étant donné la situation actuelle, une présence de l'ONU est importante pour régler d'une façon définitive et positive cette situation tragique. Compte tenu des conditions humanitaires difficiles que le conflit a entraînées pour le peuple angolais, il est urgent que la vie redevienne normale en Angola. À moins que le conflit ne prenne fin, il sera très difficile de réintégrer socialement les personnes déplacées et de fournir des services de base essentiels — malgré les efforts déployés actuellement par les institutions spécialisées des Nations Unies.

Ma délégation votera pour le projet de résolution dont le Conseil est saisi aujourd'hui, car nous croyons qu'il faut appuyer la paix et la sécurité en Angola. La prorogation du mandat de la MONUA suppose l'engagement authentique des deux parties de respecter leurs engagements et d'honorer les obligations qu'ils ont prises à l'égard de la paix, aux termes du nouveau calendrier approuvé par la Commission conjointe.

Le Président : Je remercie le représentant de Bahreïn des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Essonghé (Gabon) : Permettez-moi, Monsieur le Président, au nom de ma délégation, de vous présenter toutes mes félicitations pour le doigté avec lequel vous dirigez les travaux du présent Conseil. Je ne doute pas de la réussite de ces travaux sous votre présidence. Mes félicitations s'adressent également à votre prédécesseur, pour le brio avec lequel il a également dirigé ces travaux, ainsi qu'à l'ensemble des membres du Conseil.

Ma délégation voudrait saisir l'occasion qui lui est offerte pour exprimer son plein appui au projet de résolution que le Conseil de sécurité s'apprête à adopter dans un moment. La Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) est capitale à nos yeux, c'est pourquoi il faut lui donner tous les moyens nécessaires à son accomplissement. À cet égard, le renforcement des capacités militaires et administratives nous paraît tout à fait indiqué.

Nous nous félicitons également de ce que plusieurs paragraphes de la résolution appellent le Gouvernement angolais, et particulièrement l'UNITA, à coopérer pleinement au succès de la MONUA, notamment en mettant tout en oeuvre afin de respecter le calendrier dont ils sont convenus. Nous sommes également d'avis que la rencontre tant attendue, sur le sol angolais, des deux principaux dirigeants, constituerait un pas important dans le règlement définitif de ce conflit. En conséquence, ces raisons nous amènent à soutenir la recommandation qui consiste à proroger la MONUA pour trois mois.

Il est heureux de constater que la résolution met l'accent sur la nécessité de poursuivre les programmes de démobilisation, de réintégration et de reconversion des ex-combattants dans la vie civile, car si de tels programmes ne sont pas menés à terme, la paix demeurera fragile.

Je ne saurais terminer mon propos sans remercier le Secrétaire général pour son rapport ainsi que son Représentant spécial, M. Alioune Blondin Beye.

Le Président : Je remercie le représentant du Gabon des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'aux membres du Conseil.

Mme Soderberg (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Aujourd'hui, les États-Unis s'associent aux autres membres du Conseil de sécurité pour saluer l'accord conclu par le Gouvernement angolais et l'UNITA concernant un calendrier d'exécution pour les dernières tâches à accomplir au titre du Protocole de Lusaka et fixant ce délai au 28 février 1998. Cet accord, auquel s'ajoute la rencontre au sommet entre le Président dos Santos et M. Savimbi prévue en février, marque une volonté renouvelée de la part du Gouvernement angolais et de l'UNITA de mettre fin à un conflit vieux de plusieurs dizaines d'années et de commencer à oeuvrer pour la réconciliation nationale et la reconstruction du pays. L'aboutissement du processus de paix est actuellement en vue.

Je voudrais aussi remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Blondin Beye, pour la façon dont il s'est consacré à la cause de la paix en Angola. Je lui souhaite un prompt rétablissement et me réjouit à l'idée de son retour à Luanda. Je tiens encore à féliciter M. Sadry pour sa contribution à ce travail depuis sa désignation en tant que représentant spécial adjoint.

Les États-Unis exhortent le Gouvernement angolais et l'UNITA à respecter strictement le calendrier d'exécution convenu pour les dernières tâches à accomplir au titre du Protocole de Lusaka et à faire montre, dans un esprit de réconciliation nationale, de modération et de respect pour les droits de tous les citoyens angolais à mesure que la mise en oeuvre du processus de paix avance. Comme nous l'avons dit au moment de l'adoption de la résolution 1135 (1997), si l'UNITA prend rapidement les mesures qui s'imposent pour mener à bien les dernières tâches se rapportant au processus de paix, les États-Unis resteront disposés à réexaminer l'opportunité de sanctions. La balle est dans le camp de l'UNITA.

L'UNITA et le Gouvernement angolais pourront compter sur la poursuite de l'appui de la communauté internationale en cette dernière phase critique du processus de paix. Aujourd'hui, les États-Unis s'associeront aux autres membres du Conseil pour voter pour une prorogation de trois mois de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA), y compris le maintien d'effectifs militaires à raison de 1 045 hommes. Nous croyons que la MONUA contribuera à favoriser un environnement sûr et propice à la réalisation des dernières tâches restant à accomplir dans le cadre du processus de paix.

Les dernières tâches à réaliser au titre du Protocole de Lusaka devant l'être d'ici la fin de février, la communauté internationale devrait réexaminer son engagement en Angola et l'aide qu'elle apporte à ce pays. Le présent projet de résolution offre la souplesse nécessaire en demandant au Secrétaire général de présenter un rapport intérimaire en mars. Le Conseil pourra alors étudier l'état d'avancement du processus de paix et voir si la communauté internationale peut continuer à fournir une assistance après le retrait de la MONUA et de quelle manière.

Il est une question connexe à ce problème : la présence de forces gouvernementales angolaises au Congo-Brazzaville. Nous exhortons encore une fois le Gouvernement angolais à retirer rapidement ces troupes.

Les États-Unis ont hâte de voir le jour où les derniers effectifs militaires des Nations Unies pourront se retirer d'Angola et où la MONUA pourra devenir la mission d'observation non armée qu'elle était censée être au départ. Certes, même alors, des problèmes risquent encore de se poser sur le plan de la sécurité. C'est pour cette raison que le projet de résolution invite le Gouvernement angolais à prendre des mesures pour assumer les fonctions actuellement confiées aux troupes de la MONUA concernant la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel humanitaire. Les États-Unis pensent que la police et les forces armées intégrées du Gouvernement angolais devraient assurer la protection du personnel des Nations Unies et d'autres organismes internationaux tandis que la MONUA se retire progressivement du pays.

Les États-Unis souscrivent à l'appel lancé par le Secrétaire général au Gouvernement angolais et à l'UNITA pour qu'ils examinent, en tant que signataires du Protocole de Lusaka, les moyens par lesquels ils pourraient apporter un appui financier et en nature renforcé à la MONUA, surtout à mesure que le processus de paix s'achemine vers son terme.

En outre, nous invitons tous les États à donner suite à l'appel global interinstitutions de 1998 pour l'Angola. Les États-Unis sont notamment préoccupés par le fait que, sur les six à huit millions de mines se trouvant sur le territoire angolais, quelque 10 000 seulement ont été éliminées. Les États-Unis demandent à tous les pays de participer avec eux aux efforts visant à accélérer le rythme du déminage en Angola et dans le monde, de façon à ce que toutes les mines terrestres menaçant les civils soient éliminées d'ici à l'an 2010.

Je saisis cette occasion pour rendre hommage au personnel de la MONUA, qu'il ait quitté le pays après l'accomplissement de sa mission ou qu'il se trouve encore en Angola, pour sa contribution à l'instauration d'une paix durable en Angola.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la France.

En cette qualité, je m'associe entièrement à l'intervention qui a été faite par le représentant du Royaume-Uni, au nom des pays membres de l'Union européenne et des pays associés, mais je crois utile de confirmer publiquement l'appui de la France au projet de résolution qui nous est soumis.

La situation en Angola témoigne en effet d'évolutions positives marquées en particulier par la signature le 9 janvier d'un accord sur le calendrier d'exécution du Protocole de Lusaka. Nous ne pouvons qu'encourager le Gouvernement angolais et l'UNITA à atteindre les objectifs énumérés par un calendrier convenu. Nous souhaitons en particulier que le projet de rencontre entre le Président dos Santos et M. Savimbi puisse se matérialiser.

Sur la base des observations et des recommandations que le Secrétaire général nous transmettra au début du mois de mars, le Conseil de sécurité sera amené à examiner les moyens, si nécessaire, de restructurer la Mission d'observation des Nations Unies en Angola et de l'adapter aux circonstances. Mais dans la phase actuelle, la prorogation pour trois mois du mandat de la Mission, telle que proposée par le Secrétaire général, contribuera à consolider une évolution favorable. C'est la raison pour laquelle la France s'associera à tous les autres membres qui vont voter pour le projet de résolution.

Je reprends mes fonctions de président du Conseil.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution publié sous la cote S/1998/62.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bahreïn, Brésil, Chine, Costa Rica, France, Gabon, Gambie, Japon, Kenya, Portugal, Fédération de Russie, Slovénie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1149 (1998).

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité est donc parvenu au terme de la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité demeure saisi de la question.

La séance est levée à 17 h 40.